

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Just de Claix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël O'BATON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Présents : BENNOUR Jamel, DE GREGORIO Gil, FEUGIER Christelle, FILET-COCHE Daniel, GRESSE Aurélie, HAUMANI Mylène, LYONNE Sylvie, O'BATON Joël, ORIOL Florian, NOALHAT Frédéric, VIEAU Anthony

Pouvoirs : GERVY Danielle donne pouvoir à HAUMANI Mylène

Absents : MARSETTI Sandrine

Secrétaire de séance : HAUMANI Mylène

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal du 18 février 2021.

Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Approbation des comptes de gestion**
- **Approbation des comptes administratifs**
- **Affectation des résultats**
- **Vote des budgets primitifs du budget principal et du budget annexe**
- **Vote des subventions aux associations**
- **Demande subvention Département pour Aménagement de Sécurité**
- **Demande subvention Département pour Equipement des arrêts du Réseau Trans Isère**
- **Demande subvention Département pour des travaux relatifs au cimetière**
- **Demande d'appel à projets pour un socle numérique pour l'école élémentaire dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat**
- **Demande subvention pour l'aménagement du village : aire de jeux et plantations**
- **Point Saint Marcellin Vercors Isère Communauté**
- **Décisions du maire**
- **Questions diverses**

M. O'BATON propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'organisation du temps scolaire sur la commune

La proposition est acceptée à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Marcellin à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020.

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Marcellin à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020.

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Marcellin à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020
-

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal,

- réuni sous la présidence de M. DE GREGORIO Gil, Adjoint en charge des finances, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur André-Jacques VALENTIN,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2020

| | Résultat antérieur | Part affectée à l'investissement | Solde de L'exercice | Total général |
|-----------------------|-------------------------------|---|--------------------------------|----------------------|
| fonctionnement | 466 593.16 | 254 452.11 | 131 222.74 | 343 363.79 |
| Investissement | -199 502.11 | | 619 818.20 | 420 316.09 |
| total | 267 091.05 | 254 452.11 | 751 040.94 | 763 679.88 |

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal,

- réuni sous la présidence de M. DE GREGORIO Gil, Adjoint chargé des finances, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur André-Jacques VALENTIN,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET 2020

| | Résultat antérieur | Part affectée A l'investissement | Solde de L'exercice | Total général |
|-----------------------|-------------------------------|---|--------------------------------|----------------------|
| fonctionnement | 7 477.15 | | 7 641.94 | 15 119.09 |
| Investissement | 3 402.17 | | - 2 621.41 | 780.76 |
| total | 10 879.32 | | 5 020.53 | 15 899.85 |

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS

| | | |
|---------------------|--|--|
| 38409 Code INSEE | COMMUNE DE ST JUST DE CLAIX Commune | |
|---------------------|--|--|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël O'BATON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 343 363,79 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 13 |
| Nombre de membres présents : | 11 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 12 |
| VOTES : Contre 0 Pour 12 | |

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|--------------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 131 222,74 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 212 141,05 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 343 363,79 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u> | 420 316,09 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> | 0,00 € |
| Besoin de financement F | =D+E 0,00 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 343 363,79 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 0,00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 343 363,79 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0,00 € |

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE - AFFECTATION DES RESULTATS

| | |
|------------|--|
| Code INSEE | COMMUNE DE ST JUST DE CLAIX Maison Médicale |
|------------|--|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël O'BATON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 15 119,09 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 13 |
| Nombre de membres présents : | 11 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 12 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 12 |

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 7 641,94 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 7 477,15 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 15 119,09 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u> | 780,76 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> | 0,00 € |
| Besoin de financement F | =D+E 0,00 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 15 119,09 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 14 000,00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 1 119,09 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0,00 € |

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Les orientations budgétaires pour 2021 ayant été abordées, le Maire présente le projet de budget au conseil municipal.

Budget principal

Section de fonctionnement : 1 654 515.94 €

Section d'investissement : 1 259 127.66 €

Budget annexe Maison médicale

Section de fonctionnement : 19 719.09 €

Section d'investissement : 20 337.70 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 12 voix, le budget principal et le budget annexe : Maison médicale.

Mme GRESSE signale que certaines sommes comme le parc semblent élevées et que nous pourrions trouver moins cher.

Mr O'BATON explique que la somme établie est le budget maximum, et qu'il s'agit du vote du budget et non des projets. Les projets devront être approuvés en conseils et passer par la commission d'appel d'offre.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

M. Joël O'BATON explique au Conseil Municipal la nécessité de fixer la répartition des montants à allouer à chaque association communale sachant que la somme de 8 000.00 euros a été voté lors du budget primitif.

Après en avoir délibéré, les attributions des subventions aux associations ont été approuvées à l'unanimité selon la répartition ci-dessous :

| NOM DE L'ORGANISME | NATURE JURIDIQUE | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|----------------------------------|------------------|--------------------------|
| AMICALE DONNEURS DE SANG | Association | 200.00 |
| HARMONIE DE CHATTE | Association | 300.00 |
| CLUB LA JOIE DE VIVRE | Association | 200.00 |
| LIFE HIP HOP | Association | 200.00 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE | Association | 800.00 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE | Association | 1 300.00 |
| SOU DES ECOLES | Association | 200.00 |
| LE SOUVENIR FRANÇAIS | Association | 200.00 |
| UNION DE L'ISERE DDEN | Association | 60.00 |
| US RO-CLAIX | Association | 700.00 |
| LES COQUINOUX | Association | 200.00 |
| LES JONQUILLES | Association | 200.00 |
| RADIO SUD GRESIVAUDAN | Association | 100.00 |
| MFR CHATTE | Association | 150.00 |
| LOISIRS DANSE | Association | 200.00 |
| FNACA | Association | 100.00 |

| | | |
|-------------------------------|--------------|----------|
| A.C.C.A. | Association | 200.00 |
| COMITE DES FETES (Sur projet) | Association | 500.00 |
| TAEKWONDO | Association | 700.00 |
| PETANQUE SAINT JUSTOISE | Association | 200.00 |
| AUTRES DEMANDES A VENIR | Associations | 1 290.00 |

Mme HAUMANI demande pourquoi deux associations (le Taekwondo et US Roclaix) ont une subvention nettement plus élevée.

Mr O'BATON explique que ce sont les associations qui ont le plus d'enfants adhérents. Et que bien entendu il y a le sou des écoles mais les aides sont allouées directement aux écoles.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LES VOIES DE CIRCULATION

Le Maire donne connaissance au conseil municipal des devis qui ont été établis en vue de réaliser en 2021 les aménagements de sécurité suivants :

- Réalisation de chemins piétonniers
- Sécurisation du carrefour à feux sur RD 1532
- Reprise et mise en conformité de la signalisation

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention du Département pour la réalisation de ces projets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les projets d'aménagements de sécurité d'un **montant total de 29 124 € HT** :
 - o Réalisation de chemins piétonniers pour un montant de 14 494 € HT
 - o Sécurisation du carrefour à feux sur RD 1532 pour un montant de 10 930 € HT
 - o Reprise et mise en conformité de la signalisation pour un montant de 3 700 € HT
- Sollicite une subvention du Département pour pouvoir réaliser ces améliorations de la sécurité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DE DEUX ABRIBUS

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du devis qui a été établi en vue de réaliser en 2021 deux abribus au point d'arrêt « les Garennes ».

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention du Département pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réalisation de deux abribus au point d'arrêt « Les Garennes » ;

Mme GRESSE trouve le devis établi pour la demande de subvention élevé.

Mr O'BATON précise que ce n'est pas le devis définitif, nous devons savoir quelles subventions nous obtiendrons pour faire un choix. Mais que l'artisan est local et que nous feront d'autres devis une fois le montant des subventions obtenues.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX AU CIMETIERE

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du devis qui a été établi en vue de réaliser en 2021 des travaux au cimetière

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention du Département pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réalisation de travaux au cimetière,
- Sollicite le Département de l'Isère pour une aide financière sur ce projet qui s'élève à 23 096 € hors taxes.

OBJET : APPEL A PROJETS SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le plan de relance présenté par le gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Cet appel à projets propose de couvrir deux volets simultanément : le socle numérique de base et les ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des parents.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars 2021.

Dans le cadre du plan de relance, la subvention de l'Etat couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, un taux de subvention différent est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par la commune ; ainsi la subvention d'Etat sur ce volet couvre :
 - o 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € ;
 - o 50 % de la dépense engagée entre 200 000 € et 1 000 000 € ;

Sur ce volet le montant subventionnable par classe est plafonné à 3 500 €

Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500 €

- Les services et ressources numériques sont cofinancés à 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève pour les écoles dans le cadre de l'appel à projets

C'est dans ce cadre que Monsieur Le Maire propose d'inscrire le projet numérique de l'école élémentaire comprenant la fourniture de 2 écrans tactiles, 8 ordinateurs, 7 tablettes complétés par des services et des ressources numériques.

L'ensemble du programme est estimé à 13 635.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à répondre à l'appel à projets
- à solliciter une subvention sur ce projet qui s'élève à 13 6235.60 € TTC
- autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR CREATION D'UNE AIRE DE JEUX ET DES PLANTATIONS AU PARC

Le Maire donne connaissance au conseil municipal des devis qui ont été établis en vue de réaliser en 2021 une aire de jeux ainsi que des plantations au parc.

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention du Département pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de création d'une aire de jeux ainsi que des plantations au parc,
- Sollicite le Département de l'Isère pour une aide financière sur ce projet qui s'élève à 36 570 € hors taxes.

-

Mme GRESSE pense que nous pouvons trouver moins cher.

Mr O'BATON explique que peut être, mais comme précédemment expliqué, une fois que nous saurons quelles subventions nous obtiendrons, le CAO étudiera les devis puis le projet sera proposé au vote.

Objet : RYTHMES SCOLAIRES

La validité de l'organisation du temps scolaire de la commune arrivant à son terme à la fin de l'année scolaire, le Maire demande au conseil municipal de statuer sur les rythmes scolaires à adopter à partir de la rentrée 2021/2022, et il informe que le conseil d'école s'est prononcé majoritairement pour la semaine de 4 jours lors de leur réunion en date du 12 mars 2021.

Le Maire rajoute que dans le contexte de la crise sanitaire, le repas des élèves se fait dorénavant lors de deux services distincts : les élèves de l'école maternelle puis ceux de l'élémentaire.

Cette nouvelle organisation entraine un décalage de 5 minutes pour les élèves de l'école maternelle à la fin du temps scolaire et afin de rétablir la responsabilité de chaque partie, le Maire propose de changer les horaires de l'école maternelle en les décalant de 5 minutes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide pour les trois prochaines années scolaires de ne pas modifier le type d'organisation du temps scolaire qui restera de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021 /2022
- Décide de modifier les horaires selon le tableau ci-dessous pour l'école maternelle :

| | matin | durée de la pause méridienne | après-midi | durée de la journée |
|--------------------------------------|--------------|------------------------------|---------------|---------------------|
| lundi | 8h25 – 11h25 | 2h | 13h25 – 16h25 | 6h |
| mardi | 8h25 - 11h25 | 2h | 13h25 – 16h25 | 6h |
| mercredi | | | | |
| jeudi | 8h25 – 11h25 | 2h | 13h25 – 16h25 | 6h |
| vendredi | 8h25 – 11h25 | 2h | 13h25 – 16h25 | 6h |
| samedi | | | | |
| Durée hebdomadaire des enseignements | | | | 24 h |

- Décide de conserver les horaires ci-dessous tels qu'ils ont été établis dans la délibération du 1^{er} février 2018 pour l'école élémentaire :

| | matin | durée de la pause méridienne | après-midi | durée de la journée |
|--------------------------------------|--------------|------------------------------|---------------|---------------------|
| lundi | 8h30 – 11h30 | 2h | 13h30 – 16h30 | 6h |
| mardi | 8h30 - 11h30 | 2h | 13h30 – 16h30 | 6h |
| mercredi | | | | |
| jeudi | 8h30 – 11h30 | 2h | 13h30 – 16h30 | 6h |
| vendredi | 8h30 – 11h30 | 2h | 13h30 – 16h30 | 6h |
| samedi | | | | |
| Durée hebdomadaire des enseignements | | | | 24 h |

POINTS SMVIC

-Commission ACTION SOCIAL ET HABITAT :

-Aide pour la vidéo surveillance (projet)

-Camion dédié à l'aide psychologique pour les jeunes des communes rurales (projet)

-Réhabilitation du centre bourg de Saint Marcellin avec permis de louer pour les propriétaires bénéficiant d'une aide financière (Projet)

-5 Artistes en résidence et 3 professeurs de musique interviennent dans les écoles primaires sur projets. Cependant les enseignants regrettent que le refus de leur projet ne soit pas expliqué.

-La maison des familles a été très sollicitée en ces temps d'épidémie. Le nombre de familles nécessitant une aide a considérablement augmenté

-La charte de gouvernance arrive à la fin de son élaboration. Des idées applicables au niveau des communes en sont ressorties. Nous allons essayer de mettre en place pour nos projets un système d'évaluation avec des données quantifiables.

-La SMVIC a un projet d'achat d'un bâtiment pour agrandir la ressourcerie. La ressourcerie marche bien, c'est une bonne démarche de recyclage cependant le coût du bâtiment, 1 million d'euros, paraît démesuré pour une recyclerie.

DECISIONS DU MAIRE

- Nous attendons la réponse de la préfecture quant au contrôle de la station Lactalis que nous n'avons point obtenu

- Une proposition de Graph sur le mur de la mairie nous a été faite par un habitant de la commune. (Esquisse montrée aux élus). Nous avons contacté la SMVIC, Espace Anim et la mission locale pour avoir leur avis.

Saint Just est l'entrée de la vallée aux 600 000 Noyers, et de la SMVIC ce projet est pertinent. De plus le Critérium du Dauphiné passera le 4 juin et le tour de France le 6 juillet.

-Nous avons fait un courrier à la préfecture pour signaler le niveau du canal très limite et parfois même au-dessus de la zone cimentée

-La subvention Leader pour la cantine étant arrivée, nous allons programmer des formations pour nos cantinières et continuer notre évolution avec le label Ecocert

-Depuis plusieurs mois nous cherchions une cabine téléphonique pour créer une bibliothèque libre. Nous allons en voir une cette semaine. Et nous verrons quel emplacement est le plus judicieux.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux au rond-point ZI Valensole ne sont pas des travaux de la commune mais du Département. Plusieurs véhicules se garent à cet endroit pour accéder aux différents commerces ou regarder son GPS, la chaussée a donc été stabilisée pour éviter les dégradations.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 8 avril 18h30